

3.5 Où obtenir des renseignements détaillés

Les détails relatifs aux diverses installations destinées aux aéronefs en croisière se trouvent dans la 2^{ème} Partie, ENR 4.

Les détails des installations disponibles dans chaque aéroport se trouvent dans la section prévue à cet effet dans la 3^{ème} Partie (AD). Dans les cas où une installation dessert aussi bien les aéronefs en croisière que les aéroports, ces détails se trouvent à la fois dans la 2^{ème} Partie (ENR) et dans la 3^{ème} Partie (AD).

GEN 3.4.4 Conditions

Les exigences de la Direction générale des services de télécommunication et, d'une façon générale, les conditions dans lesquelles ces services sont ouverts au trafic international sont conformes à l'annexe 10 de l'OACI «Télécommunications aéronautiques» et l'annexe 6 «Exploitation technique des aéronefs».

GEN 3.4.5 Divers

NIL

3.5 Where detailed information can be obtained

Details of the various facilities available for the en-route traffic can be found in Part 2, ENR 4.

Details of the facilities available at the individual aerodromes can be found in the relevant sections of Part 3 (AD). In cases where a facility is serving both the en-route traffic and the aerodromes, details are given in the relevant sections of Part 2 (ENR) and Part 3 (AD).

GEN 3.4.4 Requirements and conditions

The requirements of the Directorate of Communication Services and the general conditions under which the communication services are available for international use, as well as the requirements for the carriage of radio equipment are conform with the provisions of ICAO annex 10 «Aeronautical Telecommunications» and annex 6 «Operation of Aircraft».

GEN 3.4.5 Miscellaneous

NIL